

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 863

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 10 QUATER A

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'y procéder »,

les mots :

« de communiquer les renseignements ou documents demandés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.